



COLLÈGE NATIONAL  
DES GYNÉCOLOGUES  
ET OBSTÉTRICIENS FRANÇAIS

Paris, le 14 décembre 2006

## Communiqué de presse

### **Un gynécologue-obstétricien, chef de service<sup>1</sup>, en garde à vue pour harcèlement moral**

Un service de gynécologie-obstétrique est un lieu à haut risque. L'urgence y est permanente du fait des accouchements et des urgences de chirurgie gynécologique.

Le chef de service est responsable de l'organisation des soins. Comme dans n'importe quel métier, il lui appartient de faire appliquer les consignes et les bonnes pratiques et de vérifier qu'elles sont respectées aux différents niveaux de responsabilité. Lorsque des dysfonctionnements surviennent et s'ils se répètent, malgré les mises en garde, il lui appartient également de prendre les décisions qui s'imposent dans le respect de la législation et du droit du travail. C'est lui qui doit informer la direction de son hôpital et demander, le cas échéant, que des sanctions soient prises à l'égard d'un membre du personnel exerçant sous ses ordres. Il en va de la sécurité des patientes. Que ne dirait-on pas si des accidents survenaient parce qu'il n'a pas pris à temps ses responsabilités pour une organisation optimale des soins ?!

Que pour cela il se retrouve en garde à vue pendant 48 heures comme un malfaiteur, sur plainte de celle qui est la cause des dysfonctionnements, voilà qui dépasse l'entendement !

Avant d'en arriver à de telles contraintes infamantes, on aurait pu diligenter un audit mené par des professionnels extérieurs au service, une enquête administrative par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), voire une simple enquête de police.

La garde à vue, qui est pour le moins traumatisante pour une affaire de conflit du travail, paraît disproportionnée. Elle peut avoir des conséquences graves non seulement pour le médecin incriminé, mais aussi pour tous ses confrères qui risquent de voir leur autorité entamée. Au-delà, c'est l'ensemble des services de gynécologie en France qui est concerné : comment en effet garantir l'organisation des soins lorsque les consignes sont discutées ou bafouées ?

Décidément, les gynécologues-obstétriciens ont vraiment du mal à se faire entendre : ils sont lâchés par leurs assureurs, violentés par les maris des patientes parce qu'ils sont hommes, traités comme des « loubards » par des juges qui n'ont pas pris soin de venir enquêter sur le terrain avant de sanctionner.

---

<sup>1</sup> Il s'agit du Dr Bernard Maria, chef du service gynécologie-obstétrique, au centre hospitalier de Villeneuve Saint-Georges, ancien président du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français.

Voilà qui n'est pas de nature à encourager les vocations dans une discipline déjà sinistrée. Aux Etats-Unis, 150 « counties » n'ont plus de gynécologues-obstétriciens. Certains États n'en ont plus du tout. Tout cela dans la plus totale indifférence...

Voulons-nous, en France, arriver à cette extrémité ?

Nous, gynécologues-obstétriciens, refusons cette situation ! Elle serait catastrophique pour la santé des femmes de notre pays.

Nous pensons que notre discipline réclame davantage de considération, mais si l'on continue de nous ignorer, nous devons remettre notre démission de chef de service et arrêter le travail.

Contact :

Jacques Lansac - *Président du CNGOF*

Tél. : 02.47.47.69.60

Service de presse et de communication :

Marie-Hélène Coste / Sophie Morelle

MHC Communication

Tél. : 01 49 12 03 40